



Rapport sur la gestion 2021 **Préavis municipal N° 11/22**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de gestion a procédé à la vérification de la gestion de notre commune pour l'exercice 2021.

1. METHODE DE TRAVAIL

La Commission a procédé de la manière suivante :

- Séance de planification des activités de la Commission de gestion
- Etude et analyse du rapport de gestion 2021
- Rencontres avec les cinq membres de la Municipalité
- Visites d'infrastructures communales
- Analyse et suivi des points du rapport de l'année précédente

La Commission s'est réunie à huit reprises. Les membres en sous-commission de deux personnes ont rencontré chaque conseiller municipal. Des délégations de membres de la Commission ont procédé à des visites et des audits ciblés sur des thématiques prédéfinies.

Dans ce rapport figurent les notions d'*observations* et de *vœux*, qui répondent aux définitions suivantes : l'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des remarques ou réserves ; le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de réaliser un travail ou une réforme.

2. ETUDE ET ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION 2021 (PREAVIS 11/22)

La Municipalité a remis la version définitive et complète du rapport de gestion 2021 le 12 mai 2022, qui a servi de base à la préparation et à la conduite des entretiens avec chaque municipal, et dont les points saillants sont traités ci-dessous.

3. RENCONTRES AVEC LES CINQ MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 Robert Middleton, syndic

La pandémie s'est malheureusement prolongée en 2021, impactant le fonctionnement de la commune. De nombreuses mesures ont été mises en place, telles que l'instauration du télétravail avec obligation d'une prise de rendez-vous au préalable pour obtenir un accès aux prestations communales, le nettoyage et la désinfection plus fréquent des infrastructures publics (ex : écoles), ainsi que le suivi de l'évolution des directives et des règlements annoncés par les autorités fédérales et cantonales. Toutes ces mesures ont impliqué une réorganisation du travail des employés communaux et des prestations aux habitants. A cela s'ajoute une tendance à la hausse des dossiers et activités à traiter par l'administration communale, ainsi qu'une croissance des oppositions aux permis de construction. Cette situation semble créer un effet de stress sur certaines fonctions au sein de nos équipes de collaborateurs communaux, avec pour conséquence des absences régulières pour cause de maladie.

Pour chaque fonction, que ce soit au sein de la municipalité ou au sein des employés communaux, il existe des suppléants formés en cas d'absence de courte durée. Pour certaines fonctions, les remplacements de longue durée se font par des organismes extérieurs, en temporaire. Il est également à noter que les ressources en personnel ont été augmentées afin de mieux faire correspondre la charge de travail avec le nombre de collaborateurs pour la traiter. Actuellement il y a 9.9 EPT, dont 4.3 EPT dans l'administration.

Il est à déplorer que le local de la jeunesse ait été fermé pour cause de déprédations à répétitions. La Municipalité attend une responsabilisation de la part du comité avec une gestion de crise avant de pouvoir à nouveau ouvrir le local.

3.2 Bernard Henrioux, municipal

Un comité de pilotage s'est mis en place pour la création d'un nouveau triage forestier issu des triages 121 et 122 (*NDLR : les triages forestier 121 et 122 sont des unités de gestion forestière cantonale*). Les communes concernées y sont représentées par un municipal représentant. Un consultant prépare le projet, qui prévoit la représentation, une participation financière des communes et des prestations déterminées selon une quote-part. Des prestations supplémentaires peuvent être demandées et sont facturées au cas par cas. Le bois ordinaire est valorisé en plaquette, le bois de construction partant en scierie. Le bois des forêts de Crans peut notamment être valorisé en plaquettes auprès de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes sur la commune de Trélex (ACP), dont la commune est membre. L'avantage pour Crans est de pouvoir valoriser son bois avec un circuit court, de le vendre pour la période 2021-2022 à un prix en augmentation (47.- m³ feuillus, 34.- résineux), et de pouvoir acquérir des plaquettes au m³ à un prix plus avantageux (50.- m³) que pour les clients privés (54.70 m³).

Au niveau de la gestion des déchets, la commission s'est intéressée aux importantes variations pour ce qui concernent l'évolution des volumes en 2021 (+17.54% de déchets compostables, -19.98% de métaux, +38.67% de déchets inertes). La principale explication concernant les métaux est inhérente aux effets de la pandémie, avec des restrictions qui ont peut-être découragé certains habitants à venir régulièrement d'une part, et un effet vide grenier qui a suivi le confinement, qui ne se renouvellera pas chaque année. Concernant les déchets verts, plusieurs constats sont intéressants. Depuis 2021, les déchets sont traités par une coopérative d'agriculteurs qui travaillent à Céligny. Un des avantages concerne les transports, avec une distance beaucoup plus courte que le transport et traitement par l'entreprise Sippel, qui nécessitait des allers et retours jusqu'à Givrins. Le second avantage est le coût par tonne à l'année pour la commune. Le coût par tonne pour 2021 s'est monté à environ 92.- la tonne, soit une économie annuelle d'environ 9'000.- par rapport aux années précédentes (135.- en 2020, 134.- en 2019, 146 en 2018, 140 en 2017, selon les estimations fournies).

3.3 Marie-Noëlle Gay, municipale

Concernant les écoles et l'enfance, la fusion entre l'AJET et l'ASCOT est en cours, les assermentations du CoDir, CoGest, CoFin et des conseillers intercommunaux ont eu lieu en juin 2021. L'année a été marquée par l'installation de l'APEJ et son adaptation constante dues aux directives sanitaires. Cette année encore, les camps d'écoles et voyages d'études ont été annulés, ainsi que les sports facultatifs. Ces derniers ont été remplacés par des activités différentes telles que le nettoyage des rues du village, avec des cours ludiques à l'extérieur, comme par exemple l'apprentissage du cycle de vie de matériaux et de ses recyclages

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de l'APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) ainsi que la fin des travaux de la crèche des Coppalines. L'UAPE de Crans se porte bien avec l'augmentation de sa capacité à 60 places. Rien à signaler pour la crèche du village, la Poussinière, qui tourne au taux d'occupation maximal et, selon les retours des usagers, fait partie des crèches les plus appréciées et prisées de Terre Saine.

Crans participe depuis 2021 au « Projet Lift » avec succès. La commune a accueilli un élève du collège des Rojalets qui a eu l'opportunité de travailler dans trois départements communaux (voirie, port et bibliothèque). Ce projet sera reconduit l'année prochaine.

Comme pour 2020, la culture a souffert en 2021 et peu de manifestations ont eu lieu. Elles sont pu reprendre dès le 26 septembre 2021, et avoir lieu ensuite à un rythme mensuel.

En collaboration avec la PNR (Police Nyon Région), un audit du TCS est en cours afin de revoir les accès aux abords de l'école. La communication des résultats de cet audit est attendue.

3.4 Johanna Pini, municipale

Lors de la dernière législature, la commission de gestion a relevé le manque d'investissement dans les infrastructures culturelles, sportives et de loisir, ainsi que la nécessité de travaux sur plusieurs bâtiments. Ce dicastère est donc fortement stratégique pour la législature « en cours » et les années à venir. En effet, c'est dans ce domaine que les attentes des concitoyens et des élus sont les plus fortes. Il faut bouger. La Municipale en charge a pris très à cœur « cette mission ». Les projets ont été identifiés, des réflexions, des analyses ainsi que des consultations avec des spécialistes ont été menés et/ou sont toujours en cours. Notre élue met beaucoup d'énergie pour bien pouvoir cerner et comprendre tous les éléments nécessaires à une réalisation optimale de ces travaux. Nos échanges avec elle ont clairement démontré la forte charge de travail que cela représente (voir observation N°1-2021G).

Ces prochains mois, les pressions vont se faire de plus en plus grandissantes, avec l'envie des associations, des concitoyens et des élus de faire avancer de manière très concrète les différents investissements nécessaires. Il est par ailleurs utopique de penser que tous les projets vont pouvoir être menés en parallèle. La commission pense qu'il serait judicieux d'établir une feuille de route pour permettre à la Municipalité de communiquer de manière claire sur l'étendue des travaux qui vont être réalisés et sur le planning de mise en œuvre. Il nous paraît aussi judicieux de connaître la capacité d'investissements par année de la commune (voir vœu N°1-2021G).

Au niveau des finances communales, il était prévu un déficit de CHF 2.8 mio. Surprise, nous avons finalement dégagé un bénéfice de CHF 800'000. Cette différence d'importance a été générée par la perception plus conséquente d'impôts conjoncturels (impôts sur les successions et les transaction immobilières). Des amortissements extraordinaires ont pu être réalisés pour 1'050'000.- sur du matériel acquis récemment.

3.5 Yvan Rueff, municipal,

Concernant la sécurité informatique, un audit a été effectué en automne 2021 avec la société CyberSafe, qui a posé un diagnostic sur notre réseau informatique. Des mesures d'urgence ont déjà été mise en œuvre et un plan d'action concret est en cours de déploiement. Une campagne de sensibilisation a été réalisée auprès des collaborateurs et utilisateurs de l'infrastructure IT de la commune. Si le résultat est acceptable, le risque d'hameçonnage reste bien présent. En 2022, une charte informatique va être établie pour chaque personne pouvant accéder au réseau informatique de la commune. Des formations vont être déployées auprès de ces utilisateurs, une nouvelle politique des mots de passe va être instaurée. La mise en conformité du local informatique a quant à elle déjà été réalisée.

Par rapport aux années précédentes, nous avons pu constater que les dépôts des permis de construction restent stables, ainsi que les procédures juridiques traitées. Néanmoins, la nature des dossiers se complexifie. La densification des parcelles de villa nous semble être une des causes majeures des oppositions aux projets de construction. Les terrains vendus à prix élevé poussent les nouveaux propriétaires à rentabiliser leurs investissements et donc à optimiser l'utilisations des surfaces. La police des constructions est un des seul « frein » à la densification des zones villa (voir détail de notre audit sur la demande d'autorisation de construction au point 4.2).

Concernant la gestion des routes. Une carte et une liste répertoriant l'état des routes est en cours de préparation dans le but de mieux planifier les futurs travaux et projets.

4. AUDIT et VISITES

4.1 Préavis 41/20 Demande de crédit pour réaménagement des berges du « Nant de Riond »

La présentation de ce préavis en séance du Conseil communal du 26 avril 2021 a fait l'objet d'un couac de communication, par le non-respect du processus de communication en vigueur lors de travaux réalisés avant la validation d'un préavis par le conseil communal. En effet, les commissions concernées (finances, gestions, travaux) n'ont pas forcément été informées du degré d'urgence, ainsi que de l'avancement dans la réalisation de ces travaux. Cette situation a créé une vive réaction et la décision de retirer le préavis. La commission demande à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas (voir vœu 03-2021G).

Concernant la gestion des cours d'eau, la commune est maître d'œuvre pour chaque intervention nécessaire à l'entretien de nos cours d'eau non corrigés, le nant de Pry et le Riond. Le canal de Crans, privé, est un cas à part. Au niveau administratif, la gestion des cours d'eau dépend de la DGE-Forêt pour ce qui concerne les berges boisées, de la DGE-Eaux par rapport au gabarit hydrique, et de la DGE Biodiv pour la faune piscicole. Le voyer des eaux fait le lien entre la commune et le canton.

La commission se réjouit de constater que suite aux démarches de la municipalité, le statut de forêt de protection a été accordé le 2 février 2022 par l'Office fédéral de l'environnement à une grande partie des boisés bordant nos deux cours d'eau. Ce statut permet l'éligibilité à des subventions cantonales et fédérales lors d'interventions, qui permettent de couvrir 80% du déficit admis en forêt publique, et 100% du déficit admis en forêt privée. Outre l'avantage financier, cela permet d'assurer le suivi des boisés dans des secteurs sensibles et de diminuer les risques d'altération des berges. Certaines parcelles privées se verront rappeler les bonnes pratiques à proximité de la lisière forestière, notamment pour éviter la coupe du sous-bois par activation mécanique, qui supprime systématiquement le rajeunissement de la forêt. Dans un but de cohérence, l'Etat de Genève travaille au classement du versant du Nant de Pry situé sur le territoire de la commune de Céliny. Une fois cette démarche terminée, une intervention de stabilisation forestière devra être entreprise sur les deux versants du cours d'eau.

La DGE finance par ailleurs 60% du déficit des interventions situées hors des forêts de protection et uniquement dans le gabarit hydraulique. Une partie des deux cours d'eau ainsi que le canal de Crans sont concernés, en cas de glissements de terrain ou de correction des lits. Le canal de Crans, qui appartient au château de crans depuis 1546, est nettoyé chaque année par les employés du château, de la commune de Crans, de Arnex, ainsi que des agriculteurs qui y puisent de l'eau d'arrosage.

4.2 Demande d'autorisation de construire

Il est à noter et probablement pas connu de tous nos concitoyens, que toutes constructions, modifications d'affectation, installations, mêmes légères (ex : jacuzzi, cabanon de jardin, abri à vélo, piscine autoportante), etc. doivent faire l'objet d'une demande auprès de la commune. Ceci afin de permettre à cette dernière de tenir à jour un dossier complet et détaillé de chaque parcelle et bâtiment construit sur son territoire. La typologie de demande varie en fonction de la nature du projet. Pour ce faire, l'administration communale a mis à disposition sur son site web (lien : [11.01-projet de construction a Crans - 02.06.2022.pdf \(cransvd.ch\)](#)) le processus à suivre pour toute demande. Un document très détaillé et très convivial.

Selon la nature de la demande, la décision est de compétence de la Municipalité ou celle du Canton via une mise à l'enquête CAMAC. En ce qui concerne le processus d'établissement des demandes, Crans a décidé d'être très pointilleux, minutieux et irréprochable. Cela permet à la Municipalité et à l'administration communale de prendre leurs décisions avec sérénité et équité. C'est également un avantage en cas d'opposition, de recours ou de litige. Les dossiers sont préparés avec le support du bureau d'ingénieurs BBHN SA à Morges. Cette prestation est facturée de manière forfaitaire de CHF 750.- au demandeur.

Notre technicien communal a élaboré de sa propre initiative un fichier et une systématique de suivi des dossiers très poussée, lui permettant d'avoir un suivi optimisé de tous les dossiers « en cours » ou « clôturés »

Le nombre de dossiers et leur gestion représentent une charge de travail importante pour notre technicien. Selon le Municipal en charge, le potentiel de simplification des tâches de ce dernier est très faible. C'est pour cette raison et pour le soutenir qu'il a été décidé d'engager une ressource supplémentaire dès le 19 avril 2022 à 60%.

En cas d'irrégularité entre le permis de construire délivré et la réalité, les moyens de rétorsions sont les suivantes :

1. Demande de correction à réaliser pour régularisation
2. Dénonciation à la préfecture
3. Retenue du permis d'habiter

4.3 Buvette du Port de Crans

Suite à notre rencontre avec les nouveaux gérants, ceux-ci semblent satisfaits de leur exploitation, démarrée en plein confinement. Un bon équilibre entre horaire d'ouverture et fréquentation a fait l'objet de plusieurs tentatives, notamment l'ouverture le soir en début et fin de saison. Les exploitants y ont finalement renoncé faute de clientèle suffisante. Selon leur évaluation, la proportion des Corbeaux s'élève à 25% de la clientèle à midi, et à 10% le soir. En dépit d'une cuisine petite, le record de couverts servis à midi se monte à 209. Les exploitants ont fait part de leurs craintes concernant les pertes durant la période du festival Caribana, qui va impacter leur chiffre d'affaires.

5. OBSERVATIONS ET VŒUX

5.1 Suivi 2020

Observation N°1-2020G : Piste cyclable Genève-Nyon

En réponse à notre observation des travaux de cosmétiques et d'entretien ont été entrepris, mais ne solutionne pas la problématique de la continuité, la fluidité des pistes destinés aux cyclistes. – À traiter dans nos échanges avec la Région Nyon

Observation N°2-2020G : Sécurité informatique

En réponse à notre observation et aux recommandations issues de l'audit de sécurité informatique, la mise en place des correctifs nécessaires a démarré. Ils seront tous réalisés durant l'année 2022. - Réglé.

Vœu N°1-2020G : Inventaire du parc véhicules et machines

Un inventaire complet et exhaustif des véhicules et machines de la voirie a été établi. Celui-ci permet d'identifier de manière anticipée leurs renouvellements et d'intégrer leur coût d'acquisition de manière proactive dans le budget, comme dans l'élaboration du préavis, quand nécessaire. La responsabilité de la tenue et la mise à jour de ce tableau a été confié au contremaître communal, sous la supervision du Municipal en charge des espaces verts. - Réglé.

Vœu N°2-2020G : Développement itinéraires cyclables

Un projet visant à raccorder les bandes cyclables de la commune avec celles de nos voisins y compris l'analyse de subside est en cours. L'avant-projet a été validé par la police et le voyer. Une invitation à un Workshop a été transmis à la population dans un tout-ménage. Le but est d'identifier les besoins de la population. La promotion de la liaison cyclable pour les enfants entre Crans et Coppet sur les routes actuelles a été déconseillée par la police pour cause de route trop étroite et sinueuse. - Réglé.

Vœu N°3-2020G : Développement bâtiments communaux

La vision globale de l'ensemble des travaux à réaliser commence à émerger des analyses, et des réflexions qui ont été mené par la Municipale en charge. En effet, les différents projets, leur nature spécifique et le besoin d'une vision à plus large échelle sont parfaitement décrit dans le rapport de gestion 2021 et a été expliquée lors de notre entretien. La commission estime que dans les quelques mois qui vont suivre, cette vision va pouvoir être partagée à l'ensemble des Conseillers et faire l'objet de préavis pour démarrer les projets nécessaires. Nous encourageons la Municipale responsable à bien nous expliquer tous les éléments clés à prendre en considération et d'établir une feuille de route, permettant à chacun de bien comprendre le rythme et les priorités qui auront été établis.

Vœu N°4-2020G : Développement infrastructures culturelles et sportives

D'un côté, la Municipalité a rendu réponse aux différentes motions et postulats émanant de Conseillers. De l'autre, elle n'a pas encore présenté une vision globale et une feuille de route au sujet des investissements nécessaires dans nos infrastructures culturelles, sportives et de loisir. Nous constatons également que des nouveaux projets affluent et se dessinent. Ceci démontre probablement que nous avons « trop » perdu de temps dans l'évolution de nos infrastructures.

La commission s'inquiète de cette absence de vision globale, car en parallèle la Municipalité doit répondre à des demandes, des projets très concrets, qui sont susceptibles d'engendrer un véritable mitage des affectations de terrain. Ces nouvelles infrastructures construites peuvent potentiellement bloquer nos futures visions d'aménagement. Il est donc urgent d'établir une telle vision dans les trois zones concernées et de les faire valider par le Conseil. (Vœu N°2 2022)

5.2 Observations et Vœux 2021

Observation N°1-2021G : Soutien Municipale urbanisme et bâtiments

Compte tenu de l'investissement en temps particulièrement important nécessaire pour faire avancer les dossiers de la Municipale responsable de l'urbanisme et des bâtiments, la Commission invite la Municipalité à étudier la possibilité de fournir un soutien au moyen de ressources internes ou externes, selon les besoins, pour supporter l'énorme charge de travail de ce dicastère. La commission de gestion est d'avis que la commune tout entière bénéficiera d'un avancement rapide et concret des nombreux projets à réaliser ces prochaines années.

Observation N°2-2021G : Amortissements extraordinaires

La commission souhaite que le conseil soit renseigné sur les critères qui ont guidé la Municipalité à décider d'allouer le surplus des recettes fiscales aux amortissements extraordinaires. Elle souhaite également savoir quelles étaient les autres pistes identifiées.

Observation N°3-2021G : Processus police des constructions

Compte de tenu de la charge de travail de notre technicien communal et malgré l'augmentation des ressources mis à disposition pour réaliser ces tâches, la Commission invite la Municipalité à identifier les possibles pistes de simplification dans les processus d'autorisation de construire.

Vœu N°1-2021G : Développement bâtiments communaux

Concernant la nécessité des travaux à réaliser sur nos bâtiments communaux, en particulier pour le site de la salle communale, ainsi que pour les bâtiments du secteur Grand-Pré, la commission invite la Municipalité à établir une feuille de route le plus rapidement possible, idéalement durant le second semestre 2022. Ce document permettra à l'ensemble du Conseil de comprendre de manière précise l'étendue des travaux qui vont devoir être réalisés, le planning de mise en œuvre et les budgets à prévoir/allouer durant cette législature. L'urgence d'établir cette feuille de route se justifie avant tout par le fait que tous les projets à venir ne pourront être réalisés en même temps (Vœu N°1 et N°2).

Vœu N°2-2021G : Développement infrastructures culturelles et sportives

Il y a une très forte attente sur les projets d'infrastructures culturelles, sportives et de loisir dans la commune. Plusieurs projets et demandes d'autorisation sont en cours pour faire évoluer ces infrastructures. La commission invite la Municipalité à établir durant le second semestre 2022, une vision globale des trois zones à développer (zone village, zone sportive, zone lac). Il s'agit avant tout de fixer dans l'espace les aménagements souhaitables pour notre commune, de manière à pouvoir ensuite faire avancer les projets de chaque zone, avec le souhaite que certains se réalisent avant la fin de la législature en cours.

Vœu N°3-2021G : Processus communication urgente

Les perspectives d'investissements potentiellement importants pour notre commune nécessitent une planification dans le temps au niveau de leur conduite et de leur réalisation. La planification financière est également essentielle pour pouvoir mener à bien les projets mentionnés ci-dessus, et la commission invite la municipalité à renseigner le Conseil sur la capacité d'investissement annuel de la commune pour les années à venir.

Vœu N°4-2021G : Planification des investissements

Faisant suite au problème de communication survenu lors de la présentation du préavis 41/20, la commission demande que lors de travaux urgents, imprévus et/ou qui dépassent les compétences municipales, le processus décisionnel et de communication en vigueur soit systématiquement respecté, et ce de manière stricte.

6. CONCLUSION GESTION 2021

D'une manière générale, la Commission est satisfaite de la gestion des affaires par la Municipalité. Elle souhaite cependant insister sur le fait que nous devons désormais avancer avec la réalisation et la concrétisation de nos travaux et projets d'investissement. Elle insiste pour que les visions soient achevées et que plusieurs travaux puissent se dérouler durant cette législature déjà. La Commission de gestion remercie les municipaux pour leur disponibilité et leur coopération dans le cadre de ses entretiens et de ses activités.

En conclusion, la Commission de gestion recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N° 11/22 tel que présenté par la Municipalité et

- 1. d'approuver le rapport de gestion 2021, tel que présenté**
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'exercice 2021**
- 3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2021**

LA COMMISSION DE GESTION :

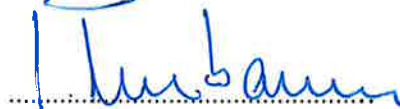
Cédric Aeschlimann



Patrick Boehler (Rapporteur)



Isabelle Nussbaum



Blaise Schwerzmann



Ulrike Richardson



Ainsi rédigé à Crans, le 15 juin 2022